

Pierre-Philippe Bugnard, Professeur émérite de l'Université de Fribourg

Une problématique d'histoire nationale traitée grâce aux articles de l'*e-DHS*¹

Un petit pays neutre comme la Suisse peut-il être exonéré de toutes guerres?

Annexe de l'article «Que faire en classe d'un dictionnaire d'histoire nationale à 100 millions?» in *Didactica Historica* 4/2018, p. 141-148.

Principes pour un usage scolaire de la périodisation

Indéniablement, un fil conducteur majeur des récits nationaux suisses, qu'ils proviennent des histoires de la Suisse ou des manuels traditionnels, est bien celui de **l'héroïsme militaire comme facteur historique clé** d'une avancée inéluctable vers toujours plus de paix et de prospérité, pour un petit pays dont il faut bien expliquer le succès et justifier le rôle de modèle, idéalisé ou non. Une tâche importante des professeurs serait donc de déterminer des **frises historiques aux clés différentes et à comparer** (à un niveau d'analyse dont les outils doivent être enseignés), de manière à placer leurs classes en situation d'étudier de tels récits pour des conclusions personnelles, au terme d'un rapport d'enquête (ce que les anciens grecs avaient justement baptisé «*historia*»). Cela est facilité par le recours désormais possible à l'*e-DHS*.

Une façon d'entrer en histoire suisse à partir de critères successifs peut se faire à l'aide d'une **frise de l'histoire politique**, par exemple, marquée comme il se doit par l'histoire des guerres; par une **frise de l'histoire des techniques**, qui permet de déterminer la part du fameux «progrès» que l'on place inconsciemment à la clé de toute histoire de type téléologique; par une **frise qui emprunte aux objets de la nouvelle histoire** la clé d'une évolution caractérisée par des changements et des permanences, dans les rapports entre classes dirigeantes et populations,

¹ Cette annexe est une version revue et augmentée de celle insérée initialement à l'article «Pourquoi se massacrer ici et vivre en paix là?» du n° 1/2015 de *Didactica Historica*.

entre mentalités rurales et citadines... sous l'ancien Régime, lors de l'industrialisation, durant la période en cours de post-industrialisation...

Je me limite ici au domaine politique, par l'élaboration d'**une périodisation** et d'**une typologie de l'histoire des conflits armés**, dans un pays pour lequel les élèves d'une classe peuvent poser l'originalité des récits explicatifs de la guerre et de la paix au titre d'hypothèse centrale, **en fonction des trois dernières périodes de la frise historique classique**, dite des « cinq grandes vieilles » :

- une période **médiévale** de fondation de la Confédération à partir de trois cantons dit « primitifs », dans un contexte d'opposition villes du nord des Alpes - Habsbourg, à l'origine d'une première autonomie et de premières expansions par conquêtes et alliances jusqu'à Marignan ;
- une période **moderne** de désengagement des conflits extérieurs, marquée par un service militaire étranger qui touche en permanence, dans les cantons catholiques, sur trois siècles, de 6 à 25 hommes sur 100, période où les Suisses font la guerre pour les autres. Une période liée aussi aux prémisses d'une neutralité, attestée au niveau international en 1648, période de guerres internes confessionnelles, entre catholiques et protestants, de révoltes rurales, 5/6 des Suisses étant « sujets » d'élites patriciennes ou corporatistes, hormis quelques cantons dits à Landsgemeinde, eux-mêmes propriétaires de territoires en général conquis, dans le cadre d'un système de bailliages privés et communs (les bailliages communs étant administrés par des ambassadeurs réunis à la Diète de Baden, genèse du consensus et du système collégial gouvernemental helvétiques) ;
- une période **contemporaine** de diverses formes de neutralité armée, avec une phase intermédiaire au XIX^e siècle, marquée par une ultime guerre civile (le *Sonderbund*, 1847) ouvrant à 170 ans (2017) d'histoire sans conflits, ni à l'extérieur (en dépit d'engagements indirects, économiques et financiers, dans les deux conflits mondiaux et la guerre froide), ni à l'intérieur (en dépit de conflits sociaux réprimés par l'armée, en particulier ceux de la grève générale de 1918 ou de la fusillade de Genève de 1932).

Une périodisation précédée d'une réflexion sur le sens d'une typologie de la guerre en Suisse à partir de modèles de réflexion historiens généraux.

Matériaux pour une périodisation et une typologie : la Suisse à l'aune des champs de bataille

La question posée par l'historien américain Russel Jacoby² (2014) est la suivante: « *Et si les conflits prenaient leur source non pas dans le choc des cultures et la peur de l'étranger, mais bien plutôt dans la crainte de ce qui nous ressemble trop ?* » Jacoby part de l'idée que dans les plus grands mythes de l'humanité, le meurtre originel est fratricide. La violence, voire la cruauté, semble plus forte contre ses proches, ses semblables... dans le fratricide ou le parricide que contre les étrangers (Caïn, Ésaü, les frères de Joseph, Œdipe, Rémus...), pour une injustice, un sacrilège... ressenti comme d'autant plus insupportable qu'il est l'œuvre d'un frère, d'un voisin... que l'injustice ou le sacrilège soit prétexte ou non. Guillaume Tell ferait donc figure d'exception, mais pas les Waldstaetten pilleurs de leurs couvents. Il s'ensuit que les guerres civiles, et parmi elles les guerres de religion – à cause du sacrilège, la pire des atteintes, surtout s'il est perpétré dans son propre clan –, peuvent se révéler plus cruelles encore que celles dirigées contre un ennemi extérieur, lointain. Le proche, le connu, le ressemblant... susciterait plus de peur que le lointain, l'inconnu, le différent... En huit ou dix mille ans d'histoire, les guerres civiles apparaissent beaucoup plus importantes que les conflits internationaux. Les historiens grecs (Thucydide...) déjà observaient que la guerre civile engendre un désir de vengeance fatal à toute réconciliation (prisonnier exécutés, cruautés contre les vaincus, sacages des villes prises...).

Ainsi, les **croisades**, guerres de religion – prétexte à la conquête, sous une forme précoce de colonialisme – contre un ennemi religieux lointain, auteur de ce qui est perçu comme sacrilège (l'appropriation

² JACOBY R., *Les ressorts de la violence. Peur de l'autre ou peur du semblable?*, Paris: Belfond "L'esprit d'ouverture", 2014, traduit par Carine Reignier.

des Lieux saints), se sont révélées féroces mais probablement sans atteindre le degré de cruauté des **pogroms contre les juifs** (perpétrés d'ailleurs dans maintes villes suisses) ou de la **croisade contre les Cathares**, tous voisins immédiats des chrétiens. Dans l'impossibilité de les distinguer des « nôtres », un chef catholique aurait même crié : « *Tuez-les tous!* » au prétexte que « *Dieu saura reconnaître les siens!* ». Dans cet ordre d'idée, incapables de **reconnaître « le juif »** – citoyen assimilé, diplômé, eurasienn... – **du « non-juif »** dans l'Allemagne des années 1930, les nazis inventent toute une panoplie de signes de distinction devenant marque de proscription afin de réifier la haine qui contribuera à leur extermination, stigmatisant par exemple les tares de l'un et idéalisant les caractères de l'autre. Freud avait aussi observé que **les petites différences semblaient susciter une rancœur plus forte encore que les grandes**, engendrant des explosions de luttes fratricides très répandues dans l'histoire. En particulier aussi, toujours selon le psychiatre viennois, la crainte de la **femme** suscite une réaction d'amour-haine chez l'homme, redoutant sans doute de perdre sa virilité ou son honneur en perdant sa femme, tout en risquant de se perdre voire de mourir à son contact. Pourtant, selon Jacoby, les femmes montrent plus d'intérêt pour la paix et la non-violence et peuvent jouer un rôle capital dans la prévention des conflits : les Sabines, ces femmes kidnappées par les Romains, s'interposent par exemple pour éviter un bain de sang.

Inspirée de l'hypothèse générale de Jacoby (« *la peur du proche serait plus déterminante que celle du lointain dans les causes de la guerre* »), une classe pourrait poser ses propres **hypothèses** (affirmations à valider) pour l'histoire suisse, à l'aide de la périodisation annexée, tirée des articles du *DHS* (sachant que la Suisse n'a plus conduit de guerres étrangères après les conquêtes des *xv^e* et *xvii^e* siècles, bien qu'elle ait fourni des centaines de milliers de mercenaires aux puissances étrangères et ait été le théâtre d'opérations militaires étrangères. Les guerres de la Suisse sont donc essentiellement intérieures, religieuses ou civiles.). Voici **trois hypothèses possibles** :

1. Les **guerres de religion**, dans ce pays de confessions partagées et sans doute à cause du système des bailliages communs, ont été moins cruelles que celles menées en France

(Saint-Barthélémy...) ou en Europe et particulièrement en Allemagne, autre pays en proie à des dissensions confessionnelles (guerre de Trente Ans...). En contraste, le Sonderbund, dite « *dernière guerre civile suisse* », a été moins destructeur, moins meurtrier, *mutatis mutandis*, que la guerre de Sécession, dernier conflit civil américain, à la même époque, et hormis les exactions des Blancs contre les Noirs.

2. Le bilan **des conflits civils** entre villes, vallées, communautés... en Suisse du *xiii^e* au *xx^e* siècle est somme toute tragique. En commençant par la mise à sac des couvents d'Einsiedeln ou d'Engelberg par les Waldstaetten, jusqu'aux exactions des Corps francs de 1845 ou à la fusillade de Genève de 1932, en passant par toutes les « conquêtes » (de la Thurgovie, de l'Argovie, du Pays de Vaud...), tous les pogroms (commis par de nombreuses villes du plateau), tous les sacs (de bourgs, de couvents, de villages)... durant tous ces longs siècles de conflits armés (et pour ne prendre que des cas proches des élèves de Fribourg : les sacs d'Estavayer, de Montagny, d'Everdes, de Montsalvens...).

3. L'histoire suisse démarre sur le mythe d'une **femme**, la seule figure féminine statufiée au Palais fédéral (hormis les formes allégoriques), la *Stauffacherin*, épouse d'un des Trois Suisses qu'elle aurait poussés à se conjurer en prêtant serment d'alliance contre toute ingérence étrangère. Donc, ici, ce sont exclusivement des hommes, tels Nicolas de Flue ou Henry Dunant (voire Ulrich Zwingli dans son hostilité au service mercenaire ou Henri Dufour dans sa recherche d'éviter tout bain de sang) qui caractériseraient la quête de **paix** ou de **bons offices**, relativement à la volonté de résolution des conflits par la guerre. Quant à **Guillaume Tell**, il est d'abord l'assassin d'un tyran, héros d'un conflit contre un suzerain, et **Winkelried**, par son sacrifice suprême, le héros d'une victoire militaire sur un ennemi extérieur.

À partir des éléments de cette introduction théorique et des articles de l'e-*DHS*, le laboratoire de didactique de l'histoire 2014 de l'Université de Fribourg avait donc esquissé une périodisation que j'ai parachevée afin de fournir aux classes une occasion de traiter leurs hypothèses.

Périodisation historique de l'histoire suisse sur le critère des conflits armés et de la neutralité

En vert : articles de l'e-DHS

1. Période « héroïque » (selon l'expression consacrée de l'historiographie nationale) – Guerres de conquêtes et d'émancipation

Chronologie	Guerres / Batailles (entre Suisses ou entre Suisses et étrangers)	Commentaires (implications suisses indirectes, mercenariat, diplomatie...)
1291 (« au début du mois d'août ») <i>DHS</i> , Fête nationale; Tell, Guillaume; Mythes nationaux	Alliance défensive dont l'authenticité n'est pas reconnue par tous les historiens, exhumée en 1758, considérée depuis 1891 comme marquant l'origine de la Confédération pour la création de la Fête nationale fixée au 1 ^{er} août	Au XIII ^e siècle, étant donné la faiblesse ou l'absence du pouvoir impérial, se forment d'innombrables alliances, généralement éphémères, ayant pour but le maintien de la paix et l'entraide militaire contre des nobles locaux ou des puissances voisines (Savoie, Bourgogne, Habsbourg, Milan). Ainsi, le long de la route du Gothard naissent des alliances entre communautés montagnardes qui ont des équivalents au Vorarlberg, aux Grisons et dans le Dauphiné. Ce sont les alliances avec Zurich (1351) ainsi qu'avec Zoug (1352, 1365) et Glaris (1352, 1393), conclues dans la violence, qui donnent pour la première fois une délimitation du territoire où l'entraide est due, faisant de la Confédération un territoire d'un seul tenant. La Confédération des huit cantons est désormais considérée, aussi à l'extérieur, comme une entité durable (<i>DHS</i> , Confédération).
Années 1310 / 1315 <i>DHS</i> , Morgarten, Guerre de	Guerre / Bataille de Morgarten	W contre H. <i>DHS</i> , Pactes fédéraux (extrait): « Vers le milieu du XV ^e s., les pactes furent aussi mis en relation avec les mythes fondateurs de la Confédération, qui commençaient alors à prendre forme: seules les alliances avaient permis aux Confédérés de se défendre contre le "pouvoir injuste" de l'Autriche, aussi bien lors de la révolte initiale (Guillaume Tell et la "destruction des châteaux") que lors des batailles qui s'ensuivirent, Morgarten (1315), Sempach (1386) et Näfels (1388). »
1383-1384	Guerre de Berthoud	Comte de Kibourg-Berthoud contre Berne (avec appui des C; neutralité des H suzerains des K)
1385-1394 (paix de 20 ans) / 1386, 1388 <i>DHS</i> , Winkelried	Guerre de Sempach/ Batailles de Sempach, de Näfels	Sempach : roturiers des villes du plateau et W contre noblesse d'Allemagne du Sud soutenus par les H (Winkelried non mentionné à Sempach). Sempach a servi l'expansion économique de Fribourg... Näfels : Glaronnais aidés de Schwytzois, contre les comtes de Toggenbourg et Sargans, vassaux des H.

1393 DHS, Convenant de Sempach	Convenant de Sempach : Accord par lequel les Confédérés s'engagent à adopter un comportement plus discipliné sur le champ de bataille, tant dans les guerres privées que publiques. Tout recours à la violence entre C est interdit. La sécurité des marchands est garantie. Les demandes d'aide militaire doivent être présentées par des autorités responsables (Landsgemeinde ou Conseil) ; lors d'expéditions communes, la paix doit régner entre les participants ; le pillage n'est autorisé qu'une fois la victoire assurée et les églises, les monastères et les femmes doivent être épargnés, le butin partagé par les capitaines. Ces prescriptions révèlent la brutalité de la guerre au XIV^e siècle.		
1415 DHS, Diète fédérale Bailliages communs	Conquête de l'Argovie L'habitude de gérer des intérêts communs vient d'une conquête militaire.	Les C sont invités à conquérir l'Argovie autrichienne par l'empereur Sigismond en conflit avec le pape soutenu par les Habsbourg. Les C de Zurich, Berne et Suisse centrale ne rencontrent aucune résistance et annexent les territoires sous forme de bailliages communs.	Pour la première fois, les C ont des intérêts à gérer en commun : l'administration de bailliages pour laquelle ils créent une rencontre pluriannuelle, la Diète (du latin <i>dies</i> , réunion fixée à tel jour : <i>Tagsatzung</i>), moment fédérateur aux origines du consensus helvétique.
1436-1450 / 1443, 1444 / 1460...	Guerres de Zurich / Batailles de Saint-Jacques sur la Sihl, sur la Birse / Conquête de la Thurgovie	Schwyz (appui des H) et C contre Zurich, puis Zurich et H contre C, puis Empereur et H contre les C. Première utilisation d'alliances en vue d'une structure fédérale.	La guerre privée médiévale, d'essence féodale, est canalisée, autant que possible, par le principe des « paix territoriales ». (DHS, Guerre privée / Paix territoriale)
1474-1477	Guerres de Bourgogne / Batailles de Grandson, Morat, Nancy		Sac du couvent de Rorschach (1489) par l'abbé de Saint-Gall et Appenzell.
1498-1499	Guerres de Souabe		
1494-1559 / 1515 / 1439-1521 DHS, Marignan, bataille de	Guerres d'Italie / Bataille de Marignan / Conquête du Tessin	Entre 1499 et 1515, cantons à titre individuel (après Marignan, constitution d'une conscience nationale, fin de la supériorité militaire des C et de leur euphorie militaire dans l'exaltation de la violence*).	* Fin de la période appelée « héroïque » par l'historiographie nationale traditionnelle. Marignan ne marque pourtant ni l'arrêt de la politique de conquête des C ni n'ouvre l'ère de la neutralité. (DHS, Neutralité)

DHS **Pactes fédéraux** (extraits) : « Au bas Moyen Âge, tout détenteur de pouvoir revendiquait le droit de conclure des alliances (...). Les accords étaient conclus à terme plus ou moins long, renouvelables périodiquement ou "perpétuels", c'est-à-dire sans limitation de durée (...). Aux XIII^e et XIV^e s., on se souciait surtout d'assurer ses possessions et de maintenir la paix territoriale. Cette époque ignorait les projets à long terme. De toute manière, **il ne pouvait être question de "fonder un État" par ce moyen**, car le pouvoir reposait alors, non pas sur des alliances, mais sur des droits et possessions héréditaires, sur des liens féodaux et sur des privilèges impériaux. **Il est faux d'imaginer que les acteurs des premières alliances aient pensé à la future Confédération qui n'advint qu'à la fin du XV^e s.** La fusion de toutes les alliances dans un pacte unique fut proposée plusieurs fois entre 1481 et le milieu du XVII^e s. (projet de Johann Heinrich Waser), mais toujours refusée. **Les cantons préféraient jouer sur la diversité des règles, qu'ils interprétaient selon leur intérêt pour minimiser leurs obligations. Ils étaient en fait autonomes, jouissant d'une souveraineté qui reposait sur des privilèges d'Empire.**

Un pas décisif vers l'idée d'une structure fédérale constituant aussi une entité territoriale fut accompli lors de la **Guerre de Zurich**, conflit dont l'enjeu politique profond était la solidité de la Confédération. À cette occasion, on se servit des alliances conclues par les huit cantons au XIV^e s. pour répondre aux besoins nouveaux du milieu du XV^e. »

2. Période du service étranger (mercenariat / service capitulé) – de guerres pour le compte des autres, à l'extérieur, comme mercenaires (souveraineté reconnue en 1648, neutralité armée en gestation) – et de guerres civiles confessionnelles (guerres de religion) ou sociales (révoltes paysannes)

<p>1515-1859</p> <p><i>DHS, Service étranger / Mercenaires / Entrepreneurs militaires</i></p>	<p>Service étranger <i>« Le service étranger englobe le mercenariat, où des mercenaires sont fournis à un prince par un chef de guerre agissant pour son propre compte, et le service capitulé, réglé par des accords ou capitulations passés entre États. » (DHS, Service étranger)</i></p> <p>Il y aurait eu entre 900 000 et 1,1 million de soldats suisses servant à l'étranger du xv^e siècle à 1850 ; une estimation va jusqu'à deux millions. Mortalité: entre 18 et 40 % (maladies et épidémies plus fatales que les combats).</p>	<p>Dès le milieu du xviii^e siècle, on distingue le « mercenaire » du « soldat capitulé » (<i>Söldner</i> en allemand, aussi: militaire professionnel). Le mercenaire se place volontairement et par contrat privé sous l'autorité d'un souverain étranger. Le soldat capitulé relève de compagnies illicites, subordonnées à des capitaines indépendants, qui signaient avec leur employeur un contrat privé (capitulation). La période forte du service étranger se situe entre les guerres d'Italie et la Révolution française. La pratique a commencé avant Marignan. En perte de vitesse au xviii^e siècle, la pratique survit jusqu'au milieu du xix^e siècle.</p> <p>Avant 1670, d'abord par bandes de mercenaires, puis par compagnies aux ordres d'un capitaine-entrepreneur, les enrôlements durent le temps d'une campagne. Dès 1670, d'abord en France, apparaissent des unités de mercenaires intégrées à des armées permanentes. <i>« La taille des unités s'élargit, la durée des engagements (...) s'étend. La réglementation (...) devient plus rigoureuse, la hiérarchie plus marquée, la discipline plus exigeante; les aspects techniques de la formation du soldat (...) prennent de l'importance, avec la modernisation de l'armement (...). Au combat, la redéfinition de l'emploi de l'infanterie conduit (...) à la diminution de la profondeur des lignes (le carré ou hérisson est dépassé) (...). Les formes de la guerre s'adoucissent, avec la progressive interdiction du pillage, longtemps partie intégrante de la rétribution du mercenaire, ou la disparition de la tradition du massacre des prisonniers et des blessés ennemis. » (DHS, Service étranger)</i></p>
--	--	--

Conflits ou événements violents majeurs de la période du service étranger classés sous « guerre » ou « massacre » par le DHS (pas d'entrée « conquête » dans le DHS)

<p>1529 DHS, Sac de Rome</p>	<p>Massacre de la Garde suisse du pape Clément VII au Vatican</p>	
<p>1536 DHS, Pays sujets, Pays alliés</p>	<p>Conquête du Pays de Vaud (duché de Savoie et terres de l'évêque de Lausanne) par Berne et Fribourg (avec attribution au Valais)</p>	<p>Désormais, 5/6 des Suisses sont sujets (jusqu'en 1798). La partie bernoise de la conquête (3/4) passe à la Réforme, la partie fribourgeoise conserve sa religion.</p>
<p>1756-1763</p>	<p>Guerre de Sept Ans</p>	

1792 DHS, Tuileries, massacre des	Massacre de la Garde suisse de Louis XVI aux Tuileries (10 août)	
1792-1802	Guerres de la Révolution française	
1805-1815	Guerres napoléoniennes	
1804	Guerre du Bocken (guerre civile zurichoise)	
1648 DHS, Neutralité / Souveraineté	Neutralité – Souveraineté - Défensionaux Paix de Westphalie. À l'issue de la guerre de Trente Ans à laquelle ils ne prirent pas part directement, les cantons se voient reconnaître non pas une souveraineté telle qu'elle fut accordée aux Provinces-Unies, mais la « pleine liberté et exemption de l'Empire », interprétée comme une souveraineté internationale , tant par la France que par l'Empereur, chacun en fonction de ses intérêts (la France a désormais une frontière commune avec la Suisse).	<i>«Sauf entre 1798 et 1815, l'histoire de la neutralité suisse (...) est une histoire à succès. Elle a aidé à assurer l'existence de la Confédération (...) et à maintenir le pays à l'écart des conflits armés. C'est pourquoi elle est devenue pour de nombreux Suisses un signe de l'identité nationale. À l'étranger, elle a été jugée diversement: les uns l'ont saluée comme une contribution à la paix, d'autres y ont vu de l'hypocrisie, une forme de tricherie et l'appât du gain. Du point de vue helvétique, elle a paru représenter plutôt la politique légitime d'un petit pays face aux grandes puissances et une manière intelligente de défendre ses intérêts, le froid calcul en ce domaine étant parfois assoupli par l'idée d'une mission humanitaire de la Suisse.»</i> (DHS, Neutralité)
1647 DHS, Défensionaux	Défensional de Wyl. Pendant la guerre de Trente Ans, catholiques et protestants s'efforcent de faire accepter une neutralité par l'étranger. Après diverses violations de frontière, les treize cantons se prononcent en 1638 en faveur d'une neutralité armée et ouvrent des négociations pour une réorganisation de la défense nationale. Le Conseil de guerre se réunit à Wil (SG) en 1647 et conclut un défensional fédéral , approuvé par la Diète, avec des clauses sur l'organisation et l'armement des troupes.	<i>«Au sein de la Confédération, les nouveaux membres admis à partir du xv^e s., tel Bâle (1501), étaient obligés de servir de pacificateurs et de médiateurs neutres en cas de conflit entre cantons. Sur le plan extérieur, la défaite de Marignan (1515) marqua la fin de la politique d'expansion des Confédérés. La Diète émit sa première déclaration officielle de neutralité en 1674.»</i> (DHS, Neutralité)
1524	Sac de l'Abbaye d'Ittingen	Par des paysans mécontents, annonce la guerre des Paysans du Sud de l'Allemagne.
1529-1531 Conflits religieux en Suisse:	Guerres de religion Guerres de Kappel (2)	La réforme crée deux camps en Suisse: les cantons-villes réformés (8), alliés par traités de bourgeoisie, et les cantons catholiques (5) unis en 1526 et alliés aux H en 1529 (chaque conflit entraînant certains cantons à rester neutres et les bailliages communs pouvant finalement rester mixtes).

DHS, Réforme / Contre-R. et en particulier: **Dispute de religion, Cinq villages, Affaire de Glaris, Paix nationales, Paix confessionnelle, Arbitrage, Confessionnalisme, Parité confessionnelle, Sac d'Ittingen, Guerre des paysans**

1591-1594

Guerre du Rappen (entre le Conseil de Bâle ville et les campagnes, se déroule sans violence)

1618-1648

Guerre de Trente Ans

1653

Guerre des Paysans
(Guerre du batz)

Sont considérées comme une conséquence de la réforme par la quête dans les campagnes de revendications sociales et politiques. Le sac de la chartreuse d'Ittingen en 1524 (bailliage commun de Thurgovie) annonce la guerre des Paysans qui embrase le Sud de l'Allemagne dès 1525.

1656, 1712

Guerres de Villmergen (2)

1^{re}: conflit armé opposant cantons protestants de ZH, BE, SH aux cinq cantons catholiques. 2^e: conflit armé opposant cantons protestants de ZH, BE et leurs alliés GE, NE aux cantons catholiques (FR, SO neutres) et leurs alliés VS, principauté abbatiale de SG.

Les guerres de Kappel opposent les villes protestantes, en particulier Zurich et Berne, aux cinq cantons de la Suisse centrale restés catholiques (LU, UR, SZ, UN, ZG).

Lors de la première (1529), la diplomatie permet d'éviter l'affrontement. Lors de la seconde (1531), les catholiques l'emportent.

En Suisse, les conflits confessionnels sont réglés parfois **par les armes** (Kappel, Villmergen), mais surtout **par la dispute** (à la majorité, au "plus"), ou, après la paix de Westphalie (1648), **par consensus, concordat**... en fonction du principe confessionnel (*cujus regio, ejus religio*), soit par découpage de l'espace, en séparant ou en mixant, avec même des cas de parité confessionnelle (protestants et catholiques dans le même lieu de culte)... Par la **1^{re} Paix nationale de 1529** on autorise la coexistence de territoires des deux confessions et la prédication de la réforme dans les bailliages communs. Elle fut suivie de trois autres paix en 1531, 1656 et 1712. Lors de la dernière paix, qui mit fin aux conflits religieux, comme leurs homologues catholiques vainqueurs en 1531, les vainqueurs protestants font preuve de magnanimité (amnistie, échange de prisonniers, renoncement aux indemnités de guerre... préfigurant le règlement du Sonderbund en 1847), bien que les catholiques vaincus soient alors exclus de la co-administration des bailliages communs.

3. La guerre du Sonderbund – Dernière guerre civile, marque la fin du mercenariat (1859), le triomphe du fédéralisme, le début de la démocratie libérale sur le plan fédéral et de l'ère contemporaine des « bons offices », l'ouverture à l'industrialisation...

1847

D'après : *DHS, Sonderbund* ; *La Suisse dans l'histoire* (Georg Kreis), t. 2, Zurich : Silva 1997, 82-91.

Guerre du Sonderbund

Le général **Dufour** prend Fribourg sans combattre, Lucerne se rend après les victoires de l'armée fédérale aux **batailles de Gisikon et de Meierkappel** (93 morts, 510 blessés, moins que les expéditions des Corps francs). La diète dit qu'elle défendra la souveraineté helvétique. Pour la première fois, **la Suisse s'affirme**. La Révolution de 1848 empêche les puissances d'intervenir.

En 1840, la Suisse est divisée entre **11 cantons protestants libéraux** « régénérés » (à constitutions libérales, partisans de la démocratie représentative et de l'essor économique) et **7 cantons catholiques conservateurs** (Lucerne, Fribourg, Valais, Uri, Schwyz, Unterwald et Zoug). En 1843, Argovie supprime ses 8 couvents, en violation du Pacte fédéral de 1815. Lucerne rappelle les jésuites pour son collège, ce qui déclenche des expéditions de Corps francs radicaux et l'assassinat du leader catholique Joseph Leu. Fin 1845, les 7 cantons catholiques concluent à Lucerne une alliance habilitée à lever des troupes et prennent des contacts avec Paris, Turin et Vienne pour leur défense. Cette « alliance particulière » (Sonderbund), secrète jusqu'en 1846, contrevient au Pacte de 1815 : les radicaux (catholiques et protestants) obtiennent la majorité à la diète pour condamner le Sonderbund et recourir à la force. Les chefs du Sonderbund se réfugient à l'étranger. Leur procès pour haute trahison sera suspendu en 1855. Le Diète ne réclamera que 4 des 6 millions de frais imputés aux vaincus et aux neutres. Dans tous les cantons, sauf à Schwyz, les radicaux imposent leur gouvernement (à Fribourg, un régime radical est imposé de 1848 à 1856) et procèdent à l'expulsion définitive des jésuites. Dès février 1848, la Diète procède à la rédaction d'une constitution fédérale faisant de la Suisse la première république moderne d'Europe prête à s'industrialiser.

4. Période de neutralité active, différentielle et de « bons offices » – Avec les effets du Sonderbund, la Suisse crée la Croix-Rouge internationale et adopte divers régimes de neutralité, participe économiquement aux GM, s'implique indirectement dans les conflits de la guerre froide.

Lors de la **reconnaissance internationale de la souveraineté suisse (paix de Westphalie, 1648)**, on s'aperçoit que pour un pays partagé du point de vue confessionnel, la neutralité extérieure est une garantie d'indépendance. Déjà, la Confédération est dispensée en 1638 d'accorder un droit de passage aux belligérants de la guerre de Trente Ans, certains cantons étant autorisés à conclure des alliances défensives avec les puissances européennes et à mettre à leur disposition des troupes mercenaires. La Diète émet une première déclaration de neutralité en 1674. Diverses conceptions se heurtent, dès le XVII^e siècle : la neutralité autorise-t-elle les cantons à favoriser les causes justes dans les relations commerciales et faut-il traiter tout le monde à égalité en cas de doute ? Ou est-ce que la Confédération peut tout simplement avoir le droit de commercer librement avec tous les belligérants ? Dans les faits, l'ancienne Confédération laissera la liberté de commerce même en temps de guerre, tout en interdisant en principe la livraison d'armes et de munitions aux belligérants. Elle n'eut guère l'occasion d'offrir ses bons offices, se limitant à l'accueil de réfugiés pour cause de religion.

Néanmoins, **la neutralité** aura été plutôt une histoire à succès. Elle **a contribué à assurer la cohésion nationale et à maintenir le pays à l'écart des conflits armés, sauf de 1798 à 1815. Elle est devenue une caractéristique de l'identité nationale. À l'étranger, elle est considérée soit comme une contribution à la paix, soit comme une forme d'hypocrisie, de tricherie et d'appât du gain.** Elle a permis à la Suisse de compenser son désengagement militaire par des actions de solidarité internationale. La neutralité est **reconnue internationalement au Congrès de Vienne, en 1815** (le territoire de la Confédération est déclaré « inviolable » au traité de Paris, dans l'intérêt des nations), mais son maintien est simplement mentionné comme une compétence des autorités fédérales dans la Constitution de 1848. Les cantons ne peuvent dès lors plus conclure d'alliance avec l'étranger, **le service étranger est interdit en 1859 et le service militaire devient obligatoire.** La neutralité est **codifiée dans les conventions de La Haye en 1907** comme un droit : il est interdit aux neutres de fournir les belligérants en troupes ou d'autoriser leur passage, de livrer du matériel de guerre appartenant à l'État (ce qui laisse ouverte la question de livraisons par l'industrie privée), de garantir des crédits de guerre (ce qui laisse aussi ouverte la question d'accords financiers) et de transmettre des renseignements militaires (*DHS*, **Neutralité**).

<p>1863 Création du Comité international de secours aux blessés de guerre, futur CICR</p>	<p>Ému et scandalisé par l'abandon des blessés sur le champ de la bataille de Solferino, à laquelle il assiste (1859), Henry Dunant fait deux propositions qui seront à l'origine de la Croix-Rouge dont l'emblème sera constitué d'un brasard à croix rouge sur fond blanc (croissant rouge dans les pays musulmans), l'inverse du drapeau suisse: 1. «neutraliser» le personnel sanitaire pour lui permettre d'agir, origine du droit international humanitaire applicable aux conflits armés; 2. créer des sociétés de secours nationales (186 en 2009, dont 33 «croissants rouges») pour soigner les blessés en temps de guerre (<i>DHS, Croix-Rouge</i>).</p>
<p>1870 Guerre franco-allemande</p>	<p>87 000 hommes de l'armée française Bourbaki internés dans tous les cantons sauf le Tessin. La France remboursera les frais publics occasionnés (<i>DHS, Bourbaki, armée</i>).</p>
<p>1914-1918 1^{re} GM</p>	<p>Pendant la 1^{re} GM, la neutralité sert la cohésion nationale, au début du moins, les sympathies de nombreux Alémaniques allant vers l'Allemagne et celles de la majorité des Romands vers la France (<i>DHS, Neutralité</i>). La rubrique n'est pas développée, voir: <i>DHS, Guerre mondiale, Première</i>.</p>
<p>1919-1920 Traité de Versailles / SDN</p>	<p>Le traité de Versailles reconnaît la neutralité suisse «pour le maintien de la paix». Le Conseil de la SdN confirme la reconnaissance en 1920 (traité de Londres) sous la forme d'une «neutralité différentielle». La Suisse, membre de la SdN (l'adhésion est acceptée par 56% des votants, 11 ½ cantons contre 10 ½), est dispensée de participer aux sanctions militaires mais non aux sanctions économiques. Genève devient le siège de l'organisation (<i>DHS, Neutralité</i>).</p>
<p>1932 La fusillade de Genève</p>	<p>La montée des totalitarisme culmine en Suisse dans un épisode tragique qui s'inscrit dans le cadre de ce que les historiens appellent, pour l'époque de l'industrialisation, «guerre civile sociale» opposant à Genève les milieux ouvriers et la gauche socialiste à l'extrême-droite nationaliste des Fronts. Le Conseil d'État fait appel à l'armée pour maintenir l'ordre public lors d'une contre-manifestation socialiste. Inappropriée, l'opération débouche sur une succession d'ordres maladroits donnés par des officiers dépassés à des recrues impréparées qui, se sentant menacées par une foule antimilitariste, ouvrent le feu en faisant 13 morts et 65 blessés (d'après: <i>DHS, Genève, fusillade de</i>).</p>
<p>1939-1945 2^e GM</p> <p>Sur un thème sensible comme celui du rôle de la Suisse dans l'économie des belligérants, en particulier dans celle des forces de l'Axe, liée à la Shoah, il importe de recourir à des ressources historiennes aussi fiables et complètes que possible.</p>	<p>«<i>La Société des Nations et les démocraties, faibles devant les États totalitaires, ne purent empêcher ni le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne (Anschluss), ni la crise tchèque (conférence de Munich) en 1938, ni l'invasion de la Tchécoslovaquie en mars 1939, ni celle de la Pologne le 1^{er} septembre 1939, qui marque le début du conflit.</i></p> <p><i>L'entrée en guerre de l'Italie le 10 juin 1940, la défaite de la France en juin et l'occupation de la zone Nord par l'Allemagne amenèrent l'encerclement quasi total de la Suisse par les puissances de l'Axe, complet en automne 1942 après l'invasion de la zone Sud. Épargnée militairement, la Suisse, l'un des rares États de droit démocratiques fonctionnant encore sur le continent, vécut toutefois ces années sous le régime des pleins pouvoirs. L'armée fut mobilisée, ce qui marqua durablement les esprits, la génération concernée se désignant elle-même par "génération de la mob" (Mobilisation). La neutralité, solennellement réaffirmée, dut souffrir des accommodements dans le domaine économique.</i></p> <p><i>(...) Après le débarquement en Normandie (6 juin 1944), la guerre se rapprocha à nouveau de la Suisse, l'encerclement étant brisé en août 1944 avec l'arrivée des troupes américaines à la frontière ouest. La capitulation allemande (8 mai 1945) marqua la fin de la guerre en Europe. La Suisse ne retrouva une situation normale qu'avec la fin totale du rationnement (1948) et le retour complet à la démocratie directe en 1949. (...)</i></p> <p><i>Les bénéfiques des entreprises diminuèrent pendant la guerre. Mais en 1945, les usines intactes, souvent modernisées et appuyées par une place financière renforcée, étaient prêtes à livrer leurs produits à l'Europe mutilée. Si le revenu agricole augmenta de 40% durant le conflit, en raison de la pénurie de denrées alimentaires, les salaires réels des ouvriers et des employés restèrent quant à eux inférieurs à ceux d'avant-guerre (avant de progresser fortement en 1946-1947).</i></p>

<p>D'où, ici, une citation quasi <i>in extenso</i> de la partie de l'article traitant de cette question.</p>	<p><i>Les exportations suisses de marchandises (armes, machines, outils, montres) et de courant électrique étaient importantes pour l'économie allemande, mais le sort de la guerre n'en dépendait pas. Certes, 84 % des exportations suisses d'armes et de munitions allèrent aux pays de l'Axe entre 1940 et 1944, mais ces livraisons ne représentent qu'environ 1 % de la production allemande. Des proportions analogues se retrouvent dans le domaine de l'industrie des machines. On ne peut parler d'une dépendance presque complète de l'Allemagne envers la Suisse que pour quelques produits de la branche horlogère, en particulier pour les constituants de détonateurs (« fusées »).</i></p> <p><i>Plus qu'à la production industrielle de la Suisse, l'Allemagne s'intéressait à sa place financière. Après l'entrée en guerre des États-Unis en décembre 1941, le franc suisse restait l'une des seules devises librement convertibles. Pour se procurer des devises en Suisse, la Reichsbank vendit de l'or confisqué dans les pays occupés (« or volé »), en s'adressant soit à la Banque nationale suisse (pour 1,212 milliard de francs au total), soit aux grandes banques (pour 267 millions). À cela s'ajoutèrent la quote-part en devises librement convertibles prévue dans l'accord de compensation germano-suisse (pour 183 millions) et la vente de valeurs volées (pour au moins 11 millions). L'Allemagne avait besoin de devises pour acquérir dans d'autres pays neutres (Suède, Espagne, Portugal, Turquie) des matières d'importance stratégique (pétrole, wolfram, étain, caoutchouc, par exemple), des produits finis et des services. En janvier 1944, le ministère allemand de l'Armement renonça à lancer contre la Suisse une guerre économique qui aurait compromis non seulement les prestations financières, mais aussi le trafic de transit entre l'Allemagne et l'Italie par le Gothard et le Lötschberg-Simplon.</i></p> <p><i>Le retrait dans le réduit s'accompagna d'une diminution des effectifs mobilisés; les soldats libérés purent reprendre leurs activités dans des entreprises civiles dont certaines travaillaient pour l'économie de guerre allemande et italienne. La stratégie adoptée envers l'Allemagne, c'est-à-dire la collaboration économique pour éviter une mise au pas politique, bénéficiait d'un large consensus. Les syndicats et le PS, entré au gouvernement en 1943, soutenaient eux aussi une politique économique extérieure qui remplissait une triple fonction: il s'agissait d'assurer premièrement les importations nécessaires à l'approvisionnement de la population et de l'industrie, deuxièmement le plein-emploi et la prospérité, donc le maintien de la paix sociale, et troisièmement la sécurité, car l'on espérait que l'Allemagne respecterait, par intérêt économique, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Suisse.» (DHS, Guerre mondiale, Deuxième).</i></p>
<p>1945-1991 Guerre froide</p>	<p>Les conflits mondiaux, en particulier le second, ont certainement permis à la Suisse de prendre une avance décisive en matière économique sur ses voisins en guerre, la neutralité servant de prétexte à son industrie, intacte, pour tourner très largement à l'avantage de l'Allemagne, d'abord, puis, dès le moment où le Reich ne fait plus figure de vainqueur potentiel, au profit des Américains et de leurs alliés, pour la durée de la guerre froide. Pour contourner aussi les embargos suivis par d'autres nations industrialisées, institutionnaliser une économie financière marchant au « secret bancaire » et ainsi accroître son PIB de 50 % entre 1940-1943 et l'immédiat après-guerre, alors qu'il a fondu de moitié chez ses voisins à la veille des Trente Glorieuses (www.dievolkswirtschaft.ch).</p>